F.F.T.T. – CD 93 TT
1 - 3 Rue de la Poterie
93200 SAINT - DENIS
Tél : 01 48 31 83 22
@Mail : fftt.ssd@wanadoo.fr
Facebook : Cd93tt
Site Internet : www.cd93tt.fr

TENNIS DE TABLE
COMITÉ DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

SAISON 2026 / 2027

SPÉCIAL CRITÉRIUM FÉDÉRAL

RÉCAPITULATIF DES MONTÉES :

Messieurs	ME	M19	M15	M13	M11
D1 → R2	3*	2	2	2	2
D2 → D1	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe
D3 → D2	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe
D4 → D3	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe

* 1 montée supplémentaire accordée au CD93 à l'issue du 1er et 3ème tour

Dames	DE	D19	D15	D13	D11
D1 → R2	3**				
D1 → R1		2***	2***	2***	2***
D2 → D1	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe	3 par groupe

** 3 montées pour nos deux départements fusionnés du CD93 / CD95 de D1 en R2 dames élites.
** 2 montées pour nos deux départements fusionnés du CD93 / CD95 dans les catégories jeunes.

La ligue pourra éventuellement en cours de saison, accorder une ou des montées supplémentaires à nos deux départements fusionnés du CD93 / CD95, en tenant compte des descentes des divisions supérieures.

Les descentes des joueurs sont faites en fonction des descentes des joueurs de l'Échelon Régional.
Dans toutes les catégories messieurs, au minimum descendront dans les divisions inférieures, tous les joueurs classés 13ème à 16ème et ce dans chaque groupe. Compte tenu des éventuelles descentes de régional (néant) des repêchages (hors joueurs classés 13ème à 16ème) ou des montées supplémentaires pourront être accordées afin de compléter les divisions.

Si le groupe de la dernière division départementale est incomplet, le Responsable Départemental peut accorder moins de 3 montées.

TENNIS DE TABLE
COMITÉ DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

1-3, Rue de la Poterie, 93200 Saint-Denis
fftt.ssd@wanadoo.fr - 01 48 31 83 22
www.cd93tt.fr - Cd93tt

INFORMATIONS SUR CRITÉRIUM FÉDÉRAL (INDIVIDUEL) POUR LES CLUBS DU 93 ET POUR LES JUGE - ARBITRES

Recommandations aux Juges - Arbitres :

Si vous donnez un carton (jaune ou rouge) assurez-vous que le joueur a bien pris connaissance de son carton au moment de l'incident. N'oubliez pas de faire signer la fiche de partie au joueur ou à la joueuse concerné(e) et de joindre impérativement cette fiche de partie avec la poule ou le tableau.
Compléter également les cases prévues dans votre rapport.

Après le tirage au sort, il faut inscrire la lettre attribuée sur la feuille de poule et le tableau.

Rappel des points attribués lors des poules :

- Victoire : 2 points
- Défaite : 1 point
- Abandon : 0 point

Dans toutes les divisions et pour toutes les catégories, si un joueur ne se présente pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie, marque 0 (zéro) point, son adversaire est crédité des 2 points de victoire et il peut disputer les parties lui restant à jouer. À l'appel de sa dernière partie en poule, s'il n'est pas présent, il est déclaré forfait et ne peut pas disputer les parties de tableau.

Postez dès le lundi les résultats, poules, tableaux, fiches de parties et votre rapport au Responsable Départemental (enveloppe avec adresse fournie par le CD93TT).

Constitution des groupes et déroulement sportif :

1) de 13 à 20 participants => 4 poules de 3 à 5 joueurs puis tableau de16 joueurs où toutes les places sont disputées. Le joueur classé 5ème de poule ne sera pas intégré dans le tableau, il ne disputera pas de matche de classement et sera classé 17ème du groupe.
2) de 7 à 12 participants => 2 poules de 3 à 6 joueurs. Ensuite il sera organisé des ½ finales croisées entre les 2 premiers de chaque poule. Les vainqueurs des ½ finales se rencontreront pour disputer la finale, les perdants la place 3ème / 4ème. Des rencontres de classement pourront être effectuées entre les autres joueurs classées avec le même système pour faire un classement général.
3) 6 participants ou moins => 1 poule unique qui détermine le classement final. Pas de tableau ou de match de classement à disputer.

La Commission Sportive Départementale préconise de modifier les poules si le nombre de joueurs absents déséquilibre les poules. En effet, afin d'avoir un tableau homogène et permettre aux joueurs de disputer un nombre de matchs similaires il est demandé aux JA de ne pas laisser une poule de 2 et une poule de 4, une poule de 3 et une poule de 5, etc….

Concernant les féminines, un regroupement est opéré avec le département 95. Si le nombre d'engagées ne permet pas de constituer au moins une poule, elles seront incorporées avec les messieurs dans la dernière division de leur catégorie.

Licenciation / Pointage de joueurs :

Tous les joueurs participant au Critérium Fédéral doivent être licenciés FFTT.
Les conseilleurs non joueurs doivent être licenciés FFTT et pouvoir justifier de leur licenciation au titre de la saison en cours.
Le joueur ne sera autorisé à participer à l'épreuve que s'il respecte les articles 8 et 9 du chapitre III du règlement médical des règlements généraux fédéraux.
Le joueur doit présenter au Juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de la certification médicale. Dans le cas contraire, il n'est pas autorisé à jouer.
Dans le cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation, dans toutes les épreuves Départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Certification médicale en résumé :

- Licencié mineur : certificat médical ou attestation au questionnaire de santé mineur.
- Licencié majeur de moins de 65 ans : complétude du Parcours Prévention Santé (PPS) en ligne avec un QR code et numéro de série unique, ou certificat médical.
- Licencié de 65 ans et plus : certificat médical valable 5 ans sauf changement de catégorie. Renouvellement annuel durant ces 5 ans avec l'attestation éditée lors de la complétude du PPS en ligne avec un QR code et numéro de série unique (puis nouveau certificat exigé après un changement de catégorie).

Règlementation sportive

Quelle que soit la catégorie, toutes les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points.
Le club organisateur doit fournir des balles agréées en plastique.
Tout joueur ne disputant pas une partie comptant pour le tableau final, le tableau de classement, un barrage ou une partie du classement ou abandonnant au cours de celle-ci, est considéré battu pour la partie ou les parties qui lui reste(ent) à disputer, il marque les points en fonction de la place obtenue.
Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la 1ère partie non jouée.
Tout joueur qui quitte le lieu de la compétition sans prévenir le juge arbitre **ou en cas de refus d'arbitrage, il est suspendu au tour suivant et sera réintégré au tour d'après (éventuellement en surnombre) dans la division où il aurait dû jouer sans la suspension**.
Les poules vous sont communiquées sous réserve. Elles pourront être modifiées pour tenir compte d'excuse reçue ou de repêchage en Régionale.

Absences lors d'un tour du Critérium Fédéral :

Tout participant régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement. En cas d'impossibilité motivée, connue de lui suffisamment à l'avance, il doit aviser d'urgence **le Responsable Départemental du Critérium Fédéral ainsi que le Secrétariat du Comité Départemental de la Seine - Saint - Denis** pour permettre de procéder éventuellement à son remplacement. En cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu au dernier moment, il doit essayer d'en aviser le responsable de l'épreuve, le juge arbitre, et le secrétariat du CD93TT.

Tout joueur absent, dans tous les cas, **devra s'excuser par écrit ou @mail, accompagné obligatoirement d'un justificatif et ce au plus tard 4 jours après le tour considéré, auprès du Responsable Départemental du Critérium Fédéral avec copie au secrétariat du Comité Départemental (voir l'adresse ci-dessous).**
Pour un 1er forfait, excusé et justifié entrant dans la liste des absences à justifier définie par la Commission Sportive Départementale : voyages scolaires, Service National Universel, hospitalisation du joueur, décès (parents, enfants, fratrie), le joueur est maintenu dans la division. Pour les autres forfaits excusés, le joueur descend d'une division. Pour un 1er forfait non excusé, le joueur est exclu de l'épreuve pour la saison. Pour un 2ème forfait, si le 1er forfait était excusé et justifié, le joueur descend d'une division, sinon il est exclu de l'épreuve. **Faute d'excuse écrite et justifiée, le joueur sera déclaré forfait général pour la saison et une pénalité financière de 10€ sera appliquée à son club.**

Par courrier à : Monsieur Cyrille GOULET
14 Rue de Boussois, Escalier 1, 93800 EPINAY SUR SEINE
Tél. : 06.64.38.56.23 / @mail à : fftt.ssd@wanadoo.fr / cgoulet93@yahoo.fr

Le Secrétariat du CD93TT